

Suma Light D1.2

Révision: 2017-09-08

Version: 06.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Suma Light D1.2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel et industriel.

AISE-P201 - Produit de lavage de la vaisselle. Procédé manuel

AISE-P301 - Nettoyant tous usages. Procédé manuel

Utilisations déconseillées: Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

Coordonnées

Diversey France SAS

201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,

Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52

E-mail: commandes.directparis@diversey.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: 33 1 45 42 59 59

Tel.Centre Anti-Poison Nancy: 03 83 32 36 36

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2 (H319)

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Attention.

Mentions de danger :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus

Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
alkylbenzène sulfonate de sodium	290-656-6	90194-45-9	[1]	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)		3-10
alkylethersulfate de sodium	Polymer*	68585-34-2	01-2119488639-16	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)		1-3
bronopol (INN)	200-143-0	52-51-7	Pas de données disponibles	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400)		0.01-0.1

Suma Light D1.2

				Aquatic Chronic 2 (H411)		
--	--	--	--	-----------------------------	--	--

* Polymère

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation survient et persiste, faire appel à une assistance médicale.

Ingestion: Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec les yeux: Provoque des irritations sévères.

Ingestion: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de mesures spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Diluer avec une grande quantité d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:

Pas de précautions spéciales requises.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains avant les

Suma Light D1.2

pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC**Exposition humaine**

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alkylethersulfate de sodium	-	-	-	15
bronopol (INN)	-	-	-	-

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alkylethersulfate de sodium	-	-	-	2750
bronopol (INN)	-	-	-	-

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alkylethersulfate de sodium	-	1650	-	-
bronopol (INN)	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alkylethersulfate de sodium	-	-	-	175
bronopol (INN)	-	-	-	-

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alkylethersulfate de sodium	-	-	-	52
bronopol (INN)	-	-	-	-

Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alkylethersulfate de sodium	0.24	0.024	-	10000

Suma Light D1.2

bronopol (INN)	0.01	0.0008	0.0025	0.43
----------------	------	--------	--------	------

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alkylethersulfate de sodium	0.0917	0.092	7.5	-
bronopol (INN)	0.041	0.00328	0.5	-

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.

Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.

Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :

Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux

Contrôles d'ingénierie appropriés: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles organisationnels appropriés: Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du produit (EN 166).

Protection des mains: Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

Protection du corps: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles de l'exposition de l'environnement: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

Concentration maximale recommandée (%): 0.5

Contrôles d'ingénierie appropriés: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

Contrôles organisationnels appropriés: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains: Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

Protection du corps: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôle de l'exposition de l'environnement: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
État physique: Liquide	
Couleur: Limpide, Vert	
Odeur: Légèrement parfumée	
Seuil olfactif: Non applicable	
pH: ≈ 6 (pur)	
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé	ISO 4316
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles		
alkylethersulfate de sodium	> 100	Méthode non fournie	
bronopol (INN)	Pas de données disponibles		

Suma Light D1.2

Point d'éclair (°C): Non applicable.

Supporte la combustion: Non applicable.

(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)

Vitesse d'évaporation: Non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides

Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%) Non déterminé

Méthode / remarque

Non approprié pour la classification de ce produit

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Pression de vapeur: Non déterminé

Méthode / remarque

Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles		
alkylethersulfate de sodium	2300		20
bronopol (INN)	0.0051	OECD 104 (EU A.4)	20

Méthode / remarque

Non approprié pour la classification de ce produit
OECD 109 (EU A.3)

Densité de vapeur: Non déterminé

Densité relative: ≈ 1.03 (20 °C)

Solubilité dans/miscibilité avec Eau: Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles		
alkylethersulfate de sodium	Soluble		20
bronopol (INN)	280	Méthode non fournie	23

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé

Température de décomposition: Non applicable.

Viscosité: ≈ 200 mPa.s (20 °C)

Propriétés explosives: Non-explosif.

Propriétés comburantes: Non comburant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle (N/m): Non déterminé

Corrosion vis à vis des métaux: Non corrosif

Non approprié pour la classification de ce produit
N.A.

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Température (°C)
bronopol (INN)	9.56 (pKa)	Méthode non fournie	21

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu en cas d'usage dans des conditions normales.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.

ATE(s) pertinentes, calculées:

ATE - Voie orale (mg/kg): >5000

Irritation oculaire et corrosivité**Résultats:** Eye irritant 2 **Méthode:** Principes d'extrapolation

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium	LD ₅₀	> 2000	Rat	OECD 401 (EU B.1)	
bronopol (INN)	LD ₅₀	305	Rat	OECD 401 (EU B.1)	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium	LD ₅₀	> 2000	Rat	OCDE 402 (EU B.3)	
bronopol (INN)	LD ₅₀	> 2000	Rat	OCDE 402 (EU B.3)	

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium		Pas de données disponibles			
bronopol (INN)	LC ₅₀	>= 0.588 (poussières)	Rat	Méthode non fournie	4

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium	Irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
bronopol (INN)	Irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
bronopol (INN)	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium	Pas de données disponibles			
bronopol (INN)	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Suma Light D1.2

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT Par extrapolation	
bronopol (INN)	Pas de données disponibles			

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium	Pas de données disponibles			
bronopol (INN)	Pas de données disponibles			

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
alkylethersulfate de sodium	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 476 (Chinese Hamster Ovary)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	
bronopol (INN)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Pas de données disponibles	

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles
alkylethersulfate de sodium	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
bronopol (INN)	Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
alkylbenzène sulfonate de sodium			Pas de données disponibles				
alkylethersulfate de sodium	NOAEL	Toxicité pour le développement	86.6	Rat	OECD 416, (EU B.35), oral		Aucun effet important ou danger critique connus
bronopol (INN)			Pas de données disponibles				

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
alkylethersulfate de sodium	NOAEL	50		Méthode non fournie		
bronopol (INN)		Pas de données disponibles				

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
alkylethersulfate de sodium	NOEL	> 12.5		Méthode non fournie		
bronopol (INN)		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Suma Light D1.2

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
alkylethersulfate de sodium		Pas de données disponibles				
bronopol (INN)		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
alkylbenzène sulfonate de sodium			Pas de données disponibles					
alkylethersulfate de sodium			Pas de données disponibles					
bronopol (INN)			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles
alkylethersulfate de sodium	Pas de données disponibles
bronopol (INN)	Pas de données disponibles

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles
alkylethersulfate de sodium	Pas de données disponibles
bronopol (INN)	Pas de données disponibles

Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

Toxicité aquatique à court terme

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium	LC ₅₀	1 - 10	<i>Brachydanio rerio</i>	OCDE 203, semi statique	96
bronopol (INN)	LC ₅₀	41.2	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Méthode non communiquée	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium	EC ₅₀	1 - 10	<i>Daphnie</i>	OCDE 202, statique	48
bronopol (INN)	EC ₅₀	1.4	Non déterminé	Méthode non communiquée	48

Suma Light D1.2

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium	EC ₅₀	7.5	<i>Not specified</i>	DIN 38412, Partie 9	72
bronopol (INN)	EC ₅₀	0.4 - 2.8	<i>Not specified</i>	Méthode non communiquée	72

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium		Pas de données disponibles			-
bronopol (INN)		Pas de données disponibles			-

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium	EC ₁₀	300 - 500		Méthode non communiquée	0.5 heure(s)
bronopol (INN)	EC ₂₀	2	<i>Boues activées</i>	OECD 209	150 minute(s)

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
alkylethersulfate de sodium	NOEC	0.1 - 0.13	<i>Not specified</i>	Méthode non communiquée	365 jour(s)	
bronopol (INN)	LC ₅₀	39.1	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	OECD 210	49 heure(s)	

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
alkylethersulfate de sodium	NOEC	0.18 - 0.72	<i>Daphnia sp.</i>	Méthode non communiquée	21 jour(s)	
bronopol (INN)	NOEC	0.27	<i>Daphnia magna</i>	OCDE 211, dynamique	21 jour(s)	

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alkylbenzène sulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
alkylethersulfate de sodium	NOEC	0.72 - 0.9		Méthode non communiquée	3	
bronopol (INN)		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alkylethersulfate de sodium		Pas de données			-	

Suma Light D1.2

		disponibles				
bronopol (INN)	LD 50	> 500	<i>Eisenia fetida</i>	OECD 207	14	

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alkylethersulfate de sodium		Pas de données disponibles			-	
bronopol (INN)		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alkylethersulfate de sodium		Pas de données disponibles			-	
bronopol (INN)		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alkylethersulfate de sodium		Pas de données disponibles			-	
bronopol (INN)		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alkylethersulfate de sodium		Pas de données disponibles			-	
bronopol (INN)		Pas de données disponibles			-	

12.2 Persistance et dégradabilité**Dégradation abiotique**

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie dans l'eau fraîche	Méthode	Evaluation	Remarque
bronopol (INN)	Pas de données disponibles	OECD 111	Rapidement hydrolysable	

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT ₅₀	Méthode	Evaluation
alkylbenzène sulfonate de sodium					Pas de données disponibles
alkylethersulfate de sodium			> 60 % en 28 jours(s)	Méthode non communiquée	Facilement biodégradable
bronopol (INN)					Pas de données disponibles

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

12.3 Potentiel de bioaccumulationCoefficient de partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
alkylethersulfate de sodium	0.95 - 3.9	Méthode non communiquée	Faible potentiel de bioaccumulation	
bronopol (INN)	0.18	Méthode non	Pas de bioaccumulation prévue	

Suma Light D1.2

		communiquée		
--	--	-------------	--	--

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles				
alkylethersulfate de sodium	Pas de données disponibles				
bronopol (INN)	Pas de données disponibles				

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/sédiments	Evaluation
alkylbenzène sulfonate de sodium	Pas de données disponibles				
alkylethersulfate de sodium	Pas de données disponibles				
bronopol (INN)	Pas de données disponibles				

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets:

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses.

Emballages vides

Recommandation:

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés:

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU Marchandises non-dangereuses

14.2 Nom d'expédition des Nations unies Marchandises non-dangereuses

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Marchandises non-dangereuses

Classe: -

14.4 Groupe d'emballage: Marchandises non-dangereuses

14.5 Dangers pour l'environnement: Marchandises non-dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Marchandises non-dangereuses

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Marchandises non-dangereuses

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Règlements UE:

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004

agents de surface anioniques

5 - 15 %

parfums, 2-Bromo-2-Nitropropane-1,3-Diol, Citral

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Installations classées:

Non concerné

Maladies professionnelles:

Non concerné

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code SDS: MSDS3436

Version: 06.1

Révision: 2017-09-08

Raison de la révision:

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2, 3, 16

Procédure de classification

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H312 - Nocif par contact cutané.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë

Fin de la Fiche de Données de Sécurité